

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MARS 2022

1. Aide à l'Ukraine

La guerre en Ukraine fait rage. La municipalité se fait le relais de la Préfecture, la Protection Civile, l'A.M.F. (association des Maires de France) et l'A.M.J. (Association de Maires du Jura).

- Pour faire un don financier, vous pouvez le faire directement sur le site :
 - de la Protection Civile : <https://don.protection-civile.org>
 - de la Croix Rouge Française : <https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine>
- Les particuliers souhaitant accueillir des réfugiés ukrainiens sont invités à compléter le formulaire en ligne : <https://parrainage.refugies.info>
- Les communes, entreprises, associations souhaitant faire connaître les logements disponibles, sont invitées à compléter le formulaire numérique mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>
- Propositions de trajet vers la Pologne : les personnes peuvent contacter l'association départementale de la Protection Civile du Jura.
- Les villageois accueillant des réfugiés Ukrainiens à Rahon, peuvent s'ils le souhaitent, se déclarer en mairie afin d'obtenir un soutien logistique de la part de bénévoles.
- Les bénévoles désirant participer à l'aide aux hébergeurs de Rahon (démarches administratives, courses, sorties, déplacements, traduction ukrainien ou anglais / français, soutien scolaire, apprentissage du français ...) sont invitées à se signaler également en mairie.

2. Hôpital de DOLE

A l'appel du comité de défense de l'hôpital de DOLE, le maire a participé à plusieurs réunions). L'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) a programmé la fermeture du service de chirurgie à l'hôpital de DOLE à partir du 1^{er} avril 2022. Il est prévu l'ouverture d'un service chirurgie ambulatoire à partir de 2024. Pour la chirurgie il faudra se rendre à BESANCON. Ce choix entraîne de graves problèmes d'organisation pour les familles.

Des Etats Généraux de l'hôpital de DOLE sont organisés le 19 mars 2022 de 14h à 17h à la Commanderie à DOLE.

3. Elections nationales 2022

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

Cette année l'ensemble des cartes d'électeur sera réédité.

La municipalité organise à cette occasion une réunion citoyenne le samedi 26 mars à 11h00 en salle Belin, pour remettre aux nouveaux jeunes électeurs leur première carte électorale, leur expliquer le fonctionnement du bureau de vote et leur devoir de citoyen.

4. Projets travaux communaux 2022

Travaux programmés :

- Remise en état de la voirie chemin de Molay
- Sécurité traversée du village et protection des piétons
- Remise en état de la plomberie et remplacement des douches aux vestiaires du stade
- Réfection du hall de l'école
- Etude des réseaux eau et assainissement pour établir un schéma directeur
- Remplacement des compteurs d'eau et passage à la télé relève
- Portail et clôture aire de jeux.

La municipalité priorisera les travaux en fonction des subventions demandées et obtenues.

5. Actions sociales

Vous avez des difficultés pour vous soigner ?

De nombreuses situations peuvent entraîner des difficultés pour vous faire soigner (démarches administratives, obtenir un rendez-vous avec un professionnel de santé, pas de complémentaire santé ou mal adaptée, difficultés pour vous déplacer, avance ou paiement de sommes trop importantes ...)

Dans ce cas, un conseiller accompagnement santé de l'Assurance Maladie peut vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives et médicales.

Celui-ci peut vous contacter pour faire un bilan de vos droits, vous accompagner personnellement et selon vos besoins pour trouver des solutions adaptées.

Prenez contact avec votre caisse d'assurance maladie :

- soit à l'accueil de votre CPAM,
- soit par la messagerie de votre Ameli,
- soit par téléphone au 36 46.

6. Urbanisme

La municipalité rappelle que pour toute modification extérieure, il est demandé de déclarer impérativement les travaux en mairie par les formulaires ci-dessous :

- Une D.P. (Demande Préalable) pour tout type de travaux ou pour les constructions inférieures à 20 m²
- Un P.C. (Permis de Construire) pour les constructions supérieures à 20 m².

Pour tout renseignement, contactez la mairie.

7. Forêts

La vente des bois s'est déroulée le 19 janvier 2022. Un volume de 106 m³ a été vendu pour la somme de 23 556 €. Un pourcentage de 12 % est à retirer pour la gestion de l'O.N.F.

A la suite de l'exploitation des résineux atteints par les scolytes, il reste de nombreuses purges dans le bois. Les personnes intéressées par ces purges peuvent s'inscrire en mairie.

Les techniciens de l'O.N.F. Arnaud DELAMARRE et Robin BOIRAL ont présenté le plan de gestion à 20 ans (2022 - 2041) au conseil municipal lors d'une réunion en mairie le 15 décembre 2021.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la municipalité organisera une réunion publique avec les agents de l'O.N.F. pour présenter ce rapport aux personnes intéressées.

Il y a environ 15 hectares à replanter dans les années à venir pour un coût d'environ 5 000 € / hectare.

La forêt couvre aujourd'hui une superficie de 266,70 ha. L'O.N.F. va poursuivre les coupes sanitaires dans les parcelles de résineux.

8. Mini déchetterie

La commune est dotée d'une mini déchetterie (déchets verts, verre, papier et textiles).

Nous déplorons régulièrement des dépôts sauvages à proximité des containers. Ce comportement inadmissible entraîne un travail supplémentaire aux employés municipaux.

Depuis un an, nous avons constaté quatre départs de feu dans la benne à déchets verts, dont certains ont nécessité l'intervention des pompiers. Certaines personnes déposent des cendres incandescentes dans la benne. Comportement inconscient ou acte malveillant ? La gendarmerie a été prévenue et enquête.

Tout autre déchet doit être déposé à la déchetterie de CHAUSSIN.

9. Fibre

Le déploiement de la fibre sur la commune est terminé. Si vous rencontrez des problèmes de raccordement, veuillez informer la mairie (courrier ou mail) qui fera remonter le problème.

10. Base adresses

La commune de Rahon a publié sa B.A.L. (Base Adresse Locale). Toutes les adresses sont certifiées.

La Base Adresse Locale de Rahon, à jour, est consultable et téléchargeable sous ce lien : <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/jeux-de-donnees/bal-39448>

Si vous constatez une modification à apporter, veuillez écrire un courrier en mairie.

11. Bruit et feux (rappels)

- Arrêté préfectoral 2012 073-0008 du 13 mars 2012 portant sur la réglementation des bruits de voisinage, dont un article est reproduit ci-dessous :

Article 6 :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- Les jours de semaine (du lundi au samedi) : de 8h à 12h et de 13h30 à 20h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

- Arrêté préfectoral 2017-07-17-001 du 17 juillet 2017 portant sur la réglementation de l'emploi du feu, dont l'article 3 est reproduit ci-dessous.

Article 3 : Interdiction générale

Sauf exceptions prévues par le présent arrêté et hors installations autorisées par le préfet, il est interdit à toute personne physique ou morale, en toute période :

- De jeter des allumettes, cigares, cigarettes ou toutes autres matières incandescentes qui ne seraient pas complètement éteints.
- De brûler à l'air libre, en tout lieu, tout type de produits manufacturés, matériaux, matières à l'exception de la combustion pour un usage particulier et dans des conditions maîtrisées (barbecue, torches éclairantes, bougies d'extérieur ...).
- De procéder au brûlage dirigé des végétaux sur pied ou à de l'écobuage, sauf à des fins de désherbage thermique ou par dérogations prévues aux articles 13 et 14.
- De brûler des déchets ménagers et assimilés ou des déchets d'activités économiques, dont les déchets verts y compris dans les incinérateurs individuels.
- De brûler des déchets sur les lieux de décharges brutes et sauvages.
- De porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, forêts, plantations et reboisements, hors enclos d'habitations.
- De brûler par les entreprises du bâtiment les déchets de construction en bois qu'ils soient infectés ou non par des insectes xylophages.

12. Village fleuri

Cette année, la commune est inscrite au concours des villages fleuris.

Les plans des différents massifs sont en cours de réalisation. La commande de fleurs est passée chez l'entreprise Pingon horticulture à Brevans. Une journée plantation sera organisée.

De nouveaux aménagements au niveau de la commune sont prévus : de nouvelles jardinières seront ajoutées à différents endroits de la commune, notamment au niveau du puits sur la place.

Par ailleurs, un job d'été sera proposé en juillet à cinq jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans, pendant une semaine le matin (désherbage des parterres, du cimetière ou encore nettoyage de la commune ...). Modalités et inscriptions en mairie.

13. Cartes avantages jeunes

Cette année, la commune offre la carte avantage jeunes aux personnes jusqu'à 20 ans (naissance entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2021), qui permet de bénéficier de nombreux avantages.

Pour ce faire, il suffit de s'inscrire en mairie avant le 30 juin 2022 avec une photo d'identité.

Retrouvez toutes les informations jeunesse en Bourgogne Franche - Comté sur :

<https://www.jeunes-fc.com>

[Présentation de la carte avantages jeunes](#)

[Bon de réservation de la carte avantages jeunes 2022/2023](#)

Et toujours la possibilité d'obtenir le Pass Culture pour les jeunes de 15 à 18 ans.

Rendez-vous sur <https://pass.culture.fr>

14. Vie associative

- Marché de producteurs

Le marché de producteurs revient cette année sur la place du village. Il débutera à Rahon le samedi 16 avril 2022 de 9h00 à 12h00 et se poursuivra tous les 3^{èmes} samedis du mois jusqu'à novembre.

- Amicale de l'Orain

Le premier lâcher de truites de l'Amicale de l'Orain s'est réalisé le jeudi 10 Mars 2022 au Pont Rouge (Commune de RAHON).

- A.P.E.R.O.

La vente de cartes de pêche dans les étangs communaux peut s'effectuer toute l'année. Contacts : M. Daniel JACQUOT - Jean Pierre LOLLIOT - Alain CECINAS.

- Fête du village

Les réunions du comité d'organisation se poursuivent pour mettre sur pied le projet de journée festive du **dimanche 14 août 2022** au village. Les associations, en partenariat avec la municipalité, vous proposeront : une descente de caisses à savon folklorique, un concours de vélos fleuris, des manèges, une buvette et un dîner champêtre dansant. Retrouvez toutes les informations sur le site internet rahon.fr et la page Facebook [Commune de Rahon](#).

15. Le coin des Associations

- 19/03/2022 : Choucroute à emporter, par le Football Club de Rahon
- 02/04/2022 : A.G. du Foyer Rural de Rahon, suivi d'un concert
- 10/04/2022 : Concours de saut d'obstacles, par Rahon Sport Equitation
- 10/04/2022 à partir de 10h00 : Chasse aux œufs, par le R.P.I Rahon Balaiseaux St Baraing
- Jusqu'au 11/04/2022 : Commande de fleurs, avec le R.P.I Rahon Balaiseaux St Baraing
- 12 et 13/04/2022 : Concours de saut d'obstacles, par Rahon Sport Equitation
- 16/04/2022 de 20h00 à 3h00 : Bal annuel, par Anywest
- 30/04/2022 : Troc Livres, par le Foyer Rural de Rahon
- 26-27-28-29/05/2022 : Concours de saut d'obstacles, par Rahon Sport Equitation
- 24/06/2022 : AG du Football Club de Rahon
- 05-06-07/08/2022 : Concours de saut d'obstacles, par Rahon Sport Equitation
- 14/08/2022 : Fête du village avec descente folklorique de caisses à savon
- 15/08/2022 à 10h45 : Fête de l'Assomption, messe à "Notre dame du bois".

16. « La Voie Grévy en fête »

Le Grand Dole organise une journée vélo le 7 mai 2022 de 10h00 à 18h00 sur la voie Grévy. Il est demandé aux communes traversées de prévoir une animation à proximité du parcours.

La Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne et la commune de RAHON sont concernées par la partie qui traverse la commune de RAHON, soit environ 500 m au niveau de l'As de Pique. Les animations pour cette portion se dérouleront à proximité du pont de chemin de fer qui traverse la Loue à PARCEY.